

POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES

Il est important pour nous de redonner aux communautés qui nous entourent. Puisque les demandes de dons et commandites se font de plus en plus nombreuses, nous avons établi cette politique afin que la gestion se fasse de façon juste, équitable et organisée.

Nous privilégions les causes qui nous tiennent à cœur et les organismes qui favorisent directement notre communauté.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ACCEPTATION :

- L'organisme ou l'événement doit être sans but lucratif;
- Démontrer un impact positif sur le milieu;
- Nous privilégions directement les fondations, associations et instances reconnues plutôt que les participants à des événements indépendants rejoignant ces mêmes causes;

EXCLUSIONS :

- Organisme, événement ou projet qui ne satisfait pas aux exigences liées aux secteurs privilégiés;
- Organisme, événement ou projet concernant un seul individu (bénéfice personnel);
- Demandes expédiées en vrac ou non personnalisées;
- Voyages et excursions à l'extérieur du pays;
- Bals et albums de graduation;
- Projets liés à un parti politique, à une religion, un groupe de pression ou de nature controversée;

Pour donner la chance au plus grand nombre et à la plus grande variété d'organismes possible, les demandes récurrentes qui visent la même activité d'une année à l'autre peuvent être refusées; maximum d'une seule demande annuellement.

Les demandes nous étant soumises moins de quatre (4) semaines avant la tenue d'un événement seront refusées.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES :

Pour être admissible, il faut présenter une demande écrite à Place Rosemère et la faire parvenir par courriel à Josée Lecours à jlecours@morguard.com en décrivant clairement les informations suivantes :

- Nom et mission du demandeur
- Description du projet ou de l'activité
- Date de l'activité, s'il y a lieu
- Clientèle visée
- Territoire touché
- Objectifs visés et retombées attendues
- Type de commandite demandé
- Visibilité offerte à Place Rosemère

Pour chaque demande de commandite acceptée, Place Rosemère a le pouvoir d'exiger des pièces justificatives attestant de la visibilité et des retombées accordées. Le demandeur doit s'engager à associer l'image de Place Rosemère tel qu'il a été convenu et selon les normes de l'entreprise.

Le demandeur doit également s'engager à faire approuver par Place Rosemère les logos et visuels, ou toute autre information, diffusés dans les médias écrits et électroniques, sites Internet, documents imprimés ou dans tout autre outil non décrit dans la demande initiale, et ce, préalablement à la diffusion.

NOTES PARTICULIÈRES :

- Tous les dons sont remis sous forme d'objets promotionnels ou de cartes-cadeaux;
- Le fait qu'un organisme réponde à tous les critères énumérés précédemment ne garantit aucunement une réponse favorable de la part de Place Rosemère. Elle se réserve le droit de refuser une demande en tout temps et sans aucune justification de sa part;
- Place Rosemère se réserve le droit de prendre le temps raisonnable pour l'étude d'une demande qui lui est adressée;